

## **DOSSIER DE RÉPONSES**

**Réponses de SPAC aux questions prises en note  
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions  
budgétaires (OGGO)  
Budget supplémentaire des dépenses (C) 2021-2022 et Rapport sur les résultats  
ministériels 2020-2021  
4 mars 2022**

### **Question 1 – concernant les contrats attribués à des fournisseurs diversifiés**

#### **Réponse :**

En tant qu'acheteur central pour le gouvernement du Canada, SPAC demeure résolu à tirer parti de l'approvisionnement fédéral pour atteindre les objectifs politiques du gouvernement. SPAC s'efforce de faire progresser l'approvisionnement social, en se concentrant sur l'augmentation de la participation des petites entreprises partout au Canada, y compris celles qui sont détenues ou dirigées par des groupes en quête d'équité.

SPAC a récemment lancé son [Plan d'action pour la diversité des fournisseurs](#), qui décrit des mesures concrètes pour soutenir les fournisseurs en quête d'équité et pour diversifier la base de fournisseurs aux fins de l'approvisionnement. Comme pierre angulaire du plan, SPAC a mis au point la [Politique d'approvisionnement social](#), qui est entrée en vigueur en mai 2021. La Politique permet au Ministère d'intégrer des mesures socioéconomiques dans les marchés de biens, de services et de construction qu'il dirige, que ce soit pour lui ou pour le compte d'autres ministères. Elle permet également à SPAC de recueillir les renseignements personnels des fournisseurs afin de créer des bases de référence et de suivre les progrès réalisés en matière de diversité des fournisseurs au fil du temps.

L'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises de 2020, dirigée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada et administrée par Statistique Canada, fournit des renseignements supplémentaires. Cette enquête permet de recueillir des renseignements sur la propriété des petites et moyennes entreprises au Canada et comprend une analyse sur un échantillon représentatif d'achats de SPAC qui sont effectués pour le compte des ministères clients. L'enquête de 2020 (<https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/03149.html>) a révélé que 17 % des petites et moyennes entreprises étaient majoritairement détenues par des femmes. En outre, l'enquête a révélé que 9 % des petites entreprises étaient majoritairement détenues par des minorités visibles.

À mesure que nos travaux sur les données progressent, le gouvernement du Canada continue d'utiliser son pouvoir d'achat pour atteindre ses objectifs en matière de politique économique, environnementale et sociale. Plus particulièrement, SPAC élabore des initiatives qui permettront d'augmenter la diversité des soumissionnaires

dans les marchés publics. Par exemple, SPAC a entrepris un certain nombre de projets pilotes visant à accroître la participation des fournisseurs sous-représentés au processus d'approvisionnement fédéral. Citons à titre d'exemple l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les services d'aide temporaire (SAT). Dans le cadre du processus de qualification de cet arrangement, les fournisseurs ont pu déclarer qu'ils étaient des fournisseurs diversifiés (c'est-à-dire, une entreprise détenue ou dirigée par des femmes, des personnes en situation de handicap ou des minorités visibles) ou des fournisseurs autochtones à l'aide d'un formulaire d'auto-attestation. Lorsque des appels d'offres sont lancés pour les besoins des clients dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SAT, entre 11 et 15 fournisseurs sont invités à participer, dont cinq fournisseurs diversifiés et/ou autochtones sélectionnés au hasard. Par ailleurs, les clients peuvent également choisir de ne recevoir des offres que de la part de fournisseurs autochtones. Au cours des trois premiers trimestres de 2021-2022, 885 contrats ont été attribués dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SAT; parmi ceux-ci, 370 contrats (42 %) ont été attribués à des fournisseurs diversifiés et 66 contrats (7 %) à des fournisseurs autochtones.

Un autre exemple peut être observé avec le dernier projet pilote d'approvisionnement réservé aux entreprises détenues ou dirigées par des Noirs lancé en 2021, qui vise à accroître les possibilités de soumissionner pour les petites entreprises détenues ou exploitées par des Noirs. À ce jour, six contrats ont été attribués à des entrepreneurs noirs pour un montant total de 526 598 \$.

Le Ministère étudie actuellement les résultats de ces projets pilotes afin de trouver des moyens de diversifier davantage la base de fournisseurs du gouvernement fédéral.

Au printemps 2022, SPAC consultera l'industrie, y compris les groupes en quête d'équité, afin d'élaborer conjointement le Programme d'approvisionnement social et le Programme d'approvisionnement pour l'entrepreneuriat des communautés noires. SPAC sollicitera également son avis sur la meilleure approche à adopter en matière de définitions et de certifications.

Des travaux sont également en cours pour améliorer les fonds de données concernant les groupes sous-représentés. En 2019-2020, SPAC s'est efforcé de recueillir manuellement les données sur les soumissions à l'aide d'une approche basée sur le recensement et de les analyser, afin d'obtenir des données sur la participation des entreprises détenues par des Autochtones et des femmes à l'approvisionnement. Les résultats ont montré que 11 % des soumissions reçues provenaient d'entreprises du Canada détenues par des Autochtones et que 16 % des soumissions provenaient d'entreprises détenues par des femmes. L'effort manuel constitue une mesure temporaire jusqu'à la mise en œuvre complète de la solution d'achats électroniques (SAE).

En outre, le Ministère met en œuvre une stratégie provisoire de collecte de données sur l'approvisionnement social afin de commencer à recueillir des renseignements sur les caractéristiques de diversité des fournisseurs. Ces renseignements seront

principalement recueillis au moyen de la SAE ainsi que d'autres méthodes de collecte de données, comme les demandes de renseignements. La mise en œuvre de la SAE a été la première étape de la création d'une approche commune quant aux systèmes d'approvisionnement, laquelle harmonise le processus d'approvisionnement pour les fournisseurs ainsi que la collecte de renseignements personnels ayant trait aux groupes en quête d'équité. Cela consiste notamment à s'assurer que les exigences en matière de protection des renseignements personnels ont été mises en place en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* afin d'utiliser les systèmes et les processus pour recueillir et stocker les renseignements personnels des fournisseurs. Il faut s'attendre à une année de données de référence avant la production d'un rapport à l'été 2023.

Dans le cadre de la mise en place de la cible minimale obligatoire de 5 % de la valeur des contrats fédéraux attribués aux entreprises autochtones, SPAC, Services aux Autochtones Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont établi un solide mécanisme de production de rapports. Les responsabilités en matière de rapports seront décrites dans les Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones du Conseil du Trésor (CT), qui sont entrées en vigueur le 25 avril 2022, ainsi que dans les lignes directrices connexes. Les ministères et les organismes mettront en place progressivement ces procédures sur trois exercices, et les administrateurs généraux en seront responsables. Une fois la mise en place progressive terminée, les ministères et les organismes seront tenus de rendre compte publiquement des contrats attribués aux entreprises autochtones et des progrès réalisés pour atteindre la cible de 5 %. Cela inclura des rapports au Parlement.

## **Question 2 – concernant l'interprétation en langue des signes**

### **Réponse :**

Le Bureau de la traduction compte sur des pigistes et ses interprètes en langue des signes pour répondre à la demande, et travaille en étroite collaboration avec ses clients pour planifier leurs besoins et en établir la priorité. Il y a une pénurie d'interprètes qualifiés, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. C'est pourquoi le Bureau de la traduction s'efforce depuis plusieurs années d'augmenter le nombre d'interprètes qualifiés, employés et pigistes, sur lesquels il peut compter. Il travaille également en collaboration avec les universités pour former la prochaine génération d'interprètes en langue des signes. En réponse à l'augmentation importante des demandes de services au cours de la dernière année, le Bureau cherche à établir un mécanisme d'approvisionnement pour l'interprétation en langue des signes, comme un arrangement en matière d'approvisionnement et/ou une offre à commandes, afin de simplifier l'accès aux fournisseurs.

### Question 3 – concernant le rapport de la vérificatrice générale sur la Stratégie nationale de construction navale

#### Réponse :

Il est à noter que le tableau ci-dessous présente une mise à jour des progrès réalisés par rapport aux recommandations de la vérificatrice générale – Rapport 2 (2021).

#### Rapports de la vérificatrice générale (VG) du Canada au Parlement du Canada – Stratégie nationale de construction navale – Rapport 2 (2021)

RECOMMANDATION DE LA VG	RÉPONSE DES MINISTÈRES DANS LE RAPPORT	PROGRÈS
<p><b>2.36</b> Recommandation. La Garde côtière canadienne, la Défense nationale et Services publics et Approvisionnement Canada devraient mettre en œuvre des mécanismes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir des calendriers de travail complets, actualisés et fiables à l'appui des projets de construction navale;</li> <li>• s'assurer que les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et de respecter les échéances de livraison des projets prévus sont surveillés afin de pouvoir prendre des décisions éclairées en temps opportun.</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée. Pêches et Océans Canada (la Garde côtière canadienne), la Défense nationale, ainsi que Services publics et Approvisionnement Canada conviennent que disposer de calendriers complets, actuels et fiables est essentiel pour la prise de décision et la gestion des projets de construction navale. Les ministères continueront de travailler ensemble et avec les chantiers navals pour améliorer l'exécution et l'exactitude des calendriers, et assurer des rapports plus rigoureux sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs. Les outils actuels, tels que les calendriers de</p>	<p><b>Obtenir des calendriers de travail complets, actualisés et fiables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les calendriers et les produits de gestion de la valeur réalisée sont des produits livrables au Canada et font régulièrement l'objet d'examen et de critiques. L'amélioration de la qualité et le raffinement du calendrier ont été constatés au fil des projets de construction de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN).</li> <li>• Le Canada a affecté des ressources internes spécialisées à l'évaluation de la qualité des calendriers et des produits de gestion de la valeur réalisée et à la fourniture de rétroaction connexe, et il a également recours à des examens par des tiers pour l'aider à évaluer ces produits.</li> <li>• Avec le soutien de First Marine International, des domaines nécessitant une amélioration continue ont été signalés aux chantiers navals, avec l'obligation d'élaborer des plans de mesures correctives.</li> </ul> <p><b>Progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et de respecter les échéances de livraison des projets prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance de la SNCN a été un atout important pour assurer la sensibilisation et l'examen du rendement en fonction du calendrier.</li> <li>• La gouvernance a été essentielle pour mieux comprendre et gérer les répercussions de la COVID-19 sur le calendrier pendant la pandémie.</li> </ul>

	<p>projet intégrés produits par les chantiers navals, et les approches, y compris la gestion de la valeur acquise, seront affinés afin de s'assurer que les coûts et les calendriers sont bien gérés et d'appuyer la surveillance par les comités de gouvernance à tous les niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les leçons apprises des premières activités de construction aux chantiers navals fournissent des normes plus réalistes qui sous-tendent les prévisions globales en matière de calendrier.</li> <li>• Le Canada va de l'avant avec la mise en œuvre de mesures de productivité de base comme le « panier de mesures » de First Marine International, dans le cadre de son initiative visant à améliorer la surveillance du rendement des projets de la SNCN en fonction du calendrier.</li> </ul> <p><b>Sommaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement du Canada, la surveillance au niveau de la gouvernance et l'investissement dans les ressources, y compris auprès de tiers, sont bénéfiques, et le Canada constate une amélioration de la qualité et du raffinement des renseignements relatifs aux calendriers et il est mieux placé pour discuter du rendement en fonction du calendrier avec les chantiers navals.</li> <li>• Les chantiers navals s'engagent à continuer de perfectionner les pratiques d'élaboration et de gestion des calendriers et constatent de plus en plus que la gestion de la valeur réalisée et la mesure du rendement leur sont utiles pour améliorer leurs compétences en matière de prévision des calendriers.</li> <li>• La COVID-19 a nui à la productivité des chantiers navals et a nécessité des mises à jour plus fréquentes du calendrier de base pour tenir compte de l'incertitude actuelle.</li> </ul>
<p><b>2.46</b> Recommandation. Services publics et Approvisionnement Canada devrait améliorer les outils de gestion des risques à l'échelon de la direction de la Stratégie nationale de construction navale afin de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'analyses des risques approfondies;</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée. Services publics et Approvisionnement Canada améliorera les outils de gestion des risques utilisés pour appuyer la gestion des risques. Ces outils de gestion des risques permettront de veiller à ce que tous les renseignements pertinents soient à la disposition des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe de gestion des risques de la SNCN a entrepris un examen détaillé des outils de gestion des risques disponibles et a repéré un outil logiciel reconnu à l'échelle internationale. Ce logiciel permettra une approche cohérente et intégrée de l'évaluation des risques dans tous les programmes, y compris la détermination et la réduction des risques systémiques; la mesure des risques, y compris l'ampleur potentielle et la probabilité des incidences sur les coûts; et l'analyse des problèmes récurrents. La mise en œuvre du nouvel outil logiciel est en cours.</li> <li>• La gestion des risques est au cœur des discussions de la gouvernance de la SNCN au sein du gouvernement du Canada et des échanges avec</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• la définition de plans d'action qui prévoient des mesures d'atténuation des risques précises, mesurables et assorties d'échéances;</li> <li>• un meilleur suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques.</li> </ul>	<p>décideurs et ainsi d'assurer la clarté et la transparence.</p>	<p>les chantiers navals concernés. Les risques et les enjeux sont régulièrement examinés afin d'assurer la sensibilisation et de connaître les éléments qui pourraient avoir une incidence sur la réussite du projet de la SNCN.</p>
<p><b>2.49</b> Recommandation. Services publics et Approvisionnement Canada devrait tenir compte de l'expérience des deux premiers chantiers navals au moment de déterminer le calendrier d'atteinte de l'état cible du troisième chantier.</p>	<p>Recommandation acceptée. L'état cible est un aspect important de la Stratégie nationale de construction navale. Services publics et Approvisionnement Canada applique au troisième chantier naval les leçons apprises des deux premiers chantiers navals visés par la Stratégie en ce qui concerne le moment des évaluations dans le processus de l'état cible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les conditions requises pour l'état cible, les chantiers navals de la SNCN doivent avoir la capacité et les technologies nécessaires pour créer leurs lots de travaux respectifs avec un degré raisonnable d'économie et d'efficacité.</li> <li>• L'évaluation de l'état cible s'est avérée précieuse pour assurer la maturation continue de l'infrastructure et des processus de construction des chantiers navals.</li> <li>• Les leçons apprises ont été appliquées aux programmes actuels d'état cible des chantiers navals de la SNCN et ont été utilisées pour orienter l'approche à adopter avec le troisième chantier. SPAC propose de prendre les leçons apprises des premières ententes-cadres de la SNCN et, sous réserve de négociations, de les intégrer dans l'entente-cadre avec le troisième chantier naval de la SNCN (en particulier l'association du calendrier des évaluations avec une approche fondée sur des jalons).</li> </ul>